

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2301

Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Yacht Club du Rhône, dans le cadre de l'organisation de la 30e édition de la Coupe des Lyons, du 29 octobre au 1er novembre 2016

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2301 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION YACHT CLUB DU RHONE, DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 30E EDITION DE LA COUPE DES LYONS, DU 29 OCTOBRE AU 1ER NOVEMBRE 2016 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Yacht Club du Rhône », créée en 1935, située 12 rue Jacques Brel à Saint-Germain au Mont d'Or et affiliée à la Fédération Française de Voile, a pour vocation le développement de la pratique des loisirs nautiques : école de voile/voile, loisir/voile, compétition/ski nautique/motonautisme/course-croisière et canoë kayak.

Cette Association conçoit et met en place des dispositifs pour faciliter l'exercice des loisirs nautiques sur son site de Saint-Germain au Mont d'Or ou à l'extérieur, avec un effort tout particulièrement tourné vers l'apprentissage de la voile pour les jeunes, notamment lyonnais.

L'Association « Yacht Club du Rhône » organise la 30<sup>e</sup> édition de la Coupe des Lyons, du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2016 à la Seyne-sur-Mer. Cette manifestation s'inscrit dans les calendriers de la Fédération Française de Voile et des ligues Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur. La régata, qui rassemble chaque année des équipages rhônalpins et méditerranéens, entre autres, met l'accent sur le fair-play sportif et l'ambiance conviviale.

Le budget prévisionnel pour l'organisation de la Coupe des Lyons s'élève à 13 650 €

Dans ce cadre, l'Association « Yacht Club du Rhône », qui ne bénéficie pas de subvention annuelle de fonctionnement général, sollicite une aide financière municipale à hauteur de 2 000 €

Je vous propose qu'une subvention de 1 000 € lui soit allouée pour l'organisation de cet événement.

En 2015, l'Association « Yacht Club du Rhône » a perçu une subvention de 1 700 € de la Ville de Lyon pour l'organisation de la 29<sup>e</sup> édition de la coupe des Lyons, par délibération n° 2015/1644.

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

**DELIBERE**

1- Une subvention de fonctionnement de 1 000 € est allouée à l'Association « Yacht Club du Rhône », pour l'organisation de la 30<sup>e</sup> édition de la Coupe des Lyons, du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 415, programme SPANIMAT, opération SPMANI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT